

Compte rendu de la réunion Sécurité
Samedi 25 octobre 2014 à 10h30 à la Salle des fêtes

Note : la réunion a pour but de présenter des solutions techniques, suite à la réunion du 11 Octobre. Le but est de recueillir les questions et propositions de la commission.

1) Circulation dans la Rue de l'Église

Compte tenu de l'étroitesse de la rue, la commission propose:

- * d'appliquer une limitation de vitesse à 30 km/h maxi sur toute la longueur de la voie, pratiquement jusqu'au calvaire
- * d'installer des miroirs à chaque croisement de manière à limiter tout risque d'accident (impasse de la forge, impasse du lavoir, rue du presbytère notamment). Toutefois, la pose de ces miroirs nécessitera de les accrocher aux façades des riverains, par le biais d'une convention de servitude d'ancrage, et donc l'accord écrit des propriétaires. De même, un panneau « stop » devra être installé à chaque croisement dans les rues adjacentes à la rue de l'Église (y compris rue du Teillet).

Ceci pourrait être réalisé d'ici la fin de l'année, sauf la limitation de vitesse qui devra être mise en œuvre en même temps que celle afférente aux routes de Ménigoute et de Pamproux.

2) Aménagement du carrefour place de la mairie

Suite à la réunion précédente, le Conseil Général consulté a confirmé son accord quant à la prise en charge dans le cadre de sa subvention de 30% des coussins berlinois. En conséquence, la commission propose :

- de limiter la vitesse à 30 km/h route de Ménigoute et route de Pamproux, les coussins berlinois étant installés route de Pamproux avant la maison d'Albert Allard et route de Ménigoute avant celle de Laurent Allard. Toutefois, compte tenu du fait que les coussins berlinois doivent être situés à 100 mètres au moins du panneau « Saint Germier » (pour éviter un ralentissement trop brutal depuis la limitation de vitesse à 90 km/h hors agglomération, puis 50 Km/h dans l'agglomération, puis 30 km/h à l'approche des coussins berlinois, une concertation avec le Conseil général sera sûrement nécessaire pour avancer le panneau Saint Germier coté Ménigoute. L'installation comprendra donc deux jeux de coussins berlinois, en entrée et en sortie du village.
- Pour ce qui est du carrefour avec la route de la mairie et la route de Rouillé, la commission convient de la nécessité d'y limiter également la vitesse, vraisemblablement par le biais d'un mini giratoire franchissable (au lieu et place du terre plein proposé par le CG). Le positionnement et la localisation précise de ce mini giratoire se feront de conserve avec les services du CG 79 et son coût évalué par les entreprises qui ont déjà été consultées. Le panneau stop à l'entrée du rond-point en venant de la rue de la mairie ou de la route de Pamproux sera maintenu. Si nécessaire, en fonction du positionnement précis du giratoire, un panneau « cédez le passage » pourrait être installé route de Ménigoute vers la route de Pamproux. Mais il conviendra également de ne pas multiplier les panneaux.

Les choix définitifs se feront après concertation avec le CG 79 (qui est financeur partiel de l'opération et des coûts qui résulteront de la consultation des entreprises).

Ils seront présentés, une fois entérinés par le Conseil Municipal à la commission et à l'ensemble de la population.

3) Questions diverses

L'autocar de ramassage des collégiens respecte désormais la signalisation et n'emprunte plus la rue de la mairie pour rejoindre Sanxay, mais la route de Rouillé. Toutefois le carrefour au croisement de la départementale Sanxay Pamproux a une visibilité médiocre, ce qui le rend dangereux. Le Conseil Municipal a voté en Septembre dernier son accord pour l'étude par les services du département des aménagements nécessaires pour améliorer la visibilité à ce carrefour ainsi qu'à celui entre la route des Touches et cette même départementale.

Les habitants de la Groie demandent l'installation d'un miroir au croisement avec la route de Soudan. Une autre solution pourrait être la mise en sens unique de la voie interne de la Groie.

Une fois réalisés les différents aménagements dans le centre du bourg, l'on convient qu'une réunion de la commission sera organisée en 2015 pour analyser avantages et inconvénients et proposer les améliorations rendues nécessaires à l'usage.